

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 70 (1990)
Heft: 1

Artikel: Les atouts de l'Assurance suisse face au défi européen
Autor: Gmeiner, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886824>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les atouts de l'Assurance suisse face au défi européen

Peter Gmeiner,
*Premier Secrétaire de l'Association Suisse d'Assurances,
Zurich.*

Ilot neutre au milieu des pays du marché commun, la Suisse n'envisage pas, pour l'heure du moins, d'adhérer à la CE. Les raisons de cette position ont été exprimées dans le rapport que le Conseil fédéral a présenté sur la position de la Suisse dans le processus de l'intégration européenne. A une très large majorité, tant le peuple que les milieux économiques suisses, partagent le point de vue des autorités helvétiques.

Ceci peut surprendre si l'on sait que l'industrie suisse de l'assurance par exemple, qui a plus de 160 ans d'activité derrière elle, a toujours fait preuve d'une forte vocation internationale, voire souvent mondiale. De tous les pays orientés vers l'étranger, la Suisse est celui qui récolte le plus gros volume de primes hors de ses frontières, à tel point que le montant des primes encaissées par les assureurs suisses à l'étranger est supérieur au montant des primes qu'ils perçoivent dans leur propre pays.

Sur un total de 45,4 milliards de primes encaissées en 1989 par toutes les institutions suisses d'assurance et par leurs succursales à l'étranger, 21,3 milliards provenaient de l'extérieur. A ces chiffres, il convient d'ajouter les primes encaissées par les filiales des compagnies suisses. On obtient alors, pour 1989, un nouveau total de 71 milliards dont la plus grande partie, soit 62,6 %, provient de l'étranger, la part de la Suisse étant de 37,4 %.

Mais la Suisse est aussi ouverte à l'étranger. Ainsi, sur 124 compagnies opérant en Suisse, 23 sont des succursales ou filiales d'établissements étrangers (on sait par exemple que les trois grands groupes d'assurance français UAP, AGF, GAN, opèrent en Suisse depuis de nombreuses années déjà). On est en droit de se demander comment et pourquoi tant d'entreprises suisses d'assurance se sont développées avec un si grand succès et sont

parvenues à avoir une telle activité hors des frontières nationales.

Il faut tout d'abord rappeler que la Suisse est un pays favorable à l'assurance. Le suisse moyen consacre quelque 17 % de son revenu à l'assurance, encore que 3/4 de ses versements aillent à la sécurité sociale et 1/4 seulement à l'assurance privée. Plus de la moitié des primes encaissées par l'assurance privée concerne l'assurance vie alors qu'en France, par exemple, cette proportion est de moins d'un tiers.

...« les assureurs suisses disposent de bons atouts pour s'affirmer avec succès sur le grand marché européen »...

L'activité des assureurs suisses à l'étranger procède d'une longue tradition et nombre de compagnies se sont, dès leur création, implantées hors de Suisse. Les assureurs suisses cherchent à échapper à l'étroitesse de leur marché soit en ouvrant, comme au début, des succursales et agences, soit en créant, comme de nos jours, des sociétés affiliées. La plupart d'entre eux ont ainsi pu développer un volume d'affaires considérable à l'étranger, résultat sans doute favorisé par la stabilité économique et politique qui caractérise la Suisse.

Vocation internationale mais avant tout européenne

Ceci se reflète aussi dans les chiffres. Ainsi, sur le total de 71 milliards de francs de primes, 42,2 % proviennent des pays de la Communauté, la part des autres pays étant de 20,4 % et celle de la Suisse de 37,4 % comme vu plus haut.

Au cours de ces dernières années, la présence suisse en Europe s'est encore sensiblement renforcée, que ce soit par la reprise de compagnies ou la création de sociétés filiales.

On comprend dès lors pourquoi les assureurs suisses et l'Association Suisse d'Assurances ont depuis le début suivi avec beaucoup d'attention l'évolution au sein de la CE et l'accord d'assurance Suisse/CEE, signé en octobre 1989, est le témoin de l'intérêt réel et officiel que la Suisse porte à la CE. Cet accord est l'aboutissement de négociations qui ont duré quelque 16 ans et dont M. Franz Blankart a retracé les principales phases dans le précédent article.

Dans l'optique de l'Association Suisse d'Assurances, les principaux avantages résultant de l'accord peuvent être résumés comme suit :

- ☐ L'accord confère aux compagnies suisses le droit de s'établir dans chacun des pays de la CE.
- ☐ Les inconvénients inhérents à l'obligation de localiser une marge de solvabilité disparaissent. De ce fait, des sommes auparavant géographiquement liées se trouvent libérées, ce qui est particulièrement bienvenu dans les pays à monnaie faible notamment, le risque de change et des pertes pouvant en résulter s'en trouvant diminué.

- ☐ Le principe de non-discrimination interdit aux pays de la CE de prévoir des conditions d'accès et d'exercice plus sévères pour les succursales et agences d'entreprises suisses, ce qui, en l'absence d'un accord, aurait pu se produire au cas où des signes de récession se seraient manifestés.
- ☐ La clause évolutive permet de s'adapter au marché intérieur de l'assurance qui évolue rapidement.

Le principal mérite de l'accord se situe cependant au niveau de la politique

Encaissement des primes brutes des Principales Sociétés suisses d'assurances contre les accidents et les dommages

Sociétés	1988 en Sfr. 1 000
Zürich	6 594 200
Winterthur Versicherungen	4 371 800
Basler Versicherung	1 415 882
Schweizerische Mobiliar	1 058 654
Helvetia Versicherungen	918 160
Elvia	891 696

Les principales Compagnies suisses d'assurances sur la vie

Montant des primes brutes 1988 encaissées pour l'ensemble des affaires (direct et indirect)

Sociétés (classées par ordre de capitaux en cours)	En Sfr. 1 000
Rentenanstalt	5 892 797
Winterthur Leben	3 257 242
Vita	2 690 390
Basler Leben	1 266 940
Patria Leben	1 119 766
Providentia	205 000

(Source : Aide-mémoire 1989 « Compagnies suisses d'Assurances » publié par la Nouvelle Compagnie de Réassurance, Case postale 602, CH-1211 GENÈVE 3 - Tél. (22) 20 42 11 - Fax (22) 20 53 32)

générale d'intégration de la Suisse car sa réalisation a apporté la preuve qu'un pays qui n'a pas l'intention d'adhérer à la CE peut, dans des domaines importants et sensibles, passer des conventions sectorielles et établir ainsi des ponts avec le marché intérieur communautaire.

Reste que cet accord doit être approuvé par le Parlement européen. Reste aussi à modifier et à compléter le droit suisse sur la surveillance pour l'adapter aux dispositions du traité. Ce n'est qu'une fois que les deux parties auront ajusté leurs prescriptions internes à l'accord que celui-ci pourra prendre effet. L'Association Suisse d'Assurances pense au 1^{er} janvier 1993.

Pour l'essentiel, les modifications législatives porteront, en Suisse, sur les trois secteurs ci-après :

1. **La marge de solvabilité.** Chaque assureur suisse non-vie devra justifier d'une dotation en fonds propres, c'est-à-dire d'un patrimoine suffisant, libre de tout engagement (qui se montera à quelque 15 % de son volume de primes).
2. **Les biens liés.** Les actifs destinés à couvrir les réserves techniques devront être placés et gérés en tant que biens liés. En revanche, les cautions exigées jusqu'ici seront supprimées.
3. **Les grands risques.** Les tarifs et conditions afférents à l'assurance de ce que l'on appelle les grands risques, c'est-à-dire les grandes entreprises, n'auront plus à être soumis à l'approbation préalable de l'autorité de surveillance.

L'avenir à plus long terme

La signature de l'accord sur la liberté d'établissement ne constitue qu'un premier pas. La politique suisse d'intégration devra être encore activée sur deux points :

- ☐ La liberté d'établissement des assureurs-vie.
- ☐ L'instauration du régime de la libre prestation de services vie et non vie, régime qui sera effectif dans la Communauté dès le 1^{er} juillet 1990 pour l'assurance des grands risques tout au moins. Pour l'heure, les assureurs suisses bénéficient de la libre prestation de services par le biais de leurs filiales établies dans la Communauté mais pas directement à partir de la Suisse.

D'importantes négociations sont donc encore en vue. Or, les autorités de la CE ont déclaré qu'il n'était plus question d'accords bilatéraux et qu'il convenait dorénavant de négocier entre l'AELE et la CE. Les assureurs suisses espèrent que cette nouvelle démarche permettra d'accélérer les discussions et les prises de décision.

Dans sa dynamique, la Commission de la CE a déjà fait un nouveau pas : selon les informations les plus récentes, la libre prestation de services ne devrait pas s'appliquer aux grands risques seulement. En d'autres termes, Monsieur Tout-le-monde pourrait, lui aussi, placer ses assurances auprès de n'importe quelle compagnie établie en Europe communautaire. Ce projet se heurte toutefois à beaucoup de scepticisme au sein même de la CE. Les assureurs suisses suivent attentivement ce dossier car leurs succursales et filiales implantées dans l'espace européen sont directement concernées par ce programme.

Les chances des assureurs suisses

L'appréciation objective des chances des assureurs suisses dans le futur marché européen fait clairement apparaître qu'ils disposent de bons atouts pour s'affirmer avec succès sur le grand marché européen. On peut, à ce propos, évoquer les avantages suivants :

- ☐ En raison du fort engagement à l'étranger qui a traditionnellement été le leur, les assureurs suisses se trouvent favorisés au départ, car cette expérience des marchés étrangers leur procure un net avantage sur la majorité de leurs concurrents européens.

☐ Disposées à s'adapter et disposant de la faculté d'adaptation nécessaire, les entreprises suisses sont bien placées pour affronter les mutations à intervenir sur les marchés.

☐ La solide assise financière des entreprises suisses d'assurance constitue un autre avantage vis-à-vis de leurs concurrents qui, pour la plupart, ne disposeront pas de moyens aussi importants sur le futur marché intérieur.

☐ L'image bien établie d'un État solidement ancré tant politiquement qu'économiquement, a été jusqu'ici – et le sera certainement à l'avenir – dans le marché intérieur européen, un signe de qualité et une sorte de label pour les assureurs suisses.

☐ L'assurance suisse a su préserver son indépendance en tant que secteur économique. Toutes les grandes entreprises d'assurances – ou presque – sont des sociétés à large actionnariat ou des mutuelles et, de ce fait, indépendantes. Rares sont les cas de liens étroits au niveau du capital avec des établissements bancaires. Ceci peut être une des raisons pour lesquelles la question des services financiers souvent évoquée à propos du marché intérieur en 1992 n'est guère ressentie comme étant de grande actualité en Suisse.

☐ En comparaison des marchés étrangers, la part des primes de réassurance encaissée par l'assurance suisse est particulièrement élevée. De solides assises financières, la rectitude dans le règlement des sinistres et une assistance technique de haut niveau sont les principales raisons de ce succès.

☐ A retenir aussi, l'homogénéité du système de vente qui repose sur des réseaux propres aux compagnies d'assurances. Les firmes de courtage sont dès lors peu nombreuses en Suisse.

En résumé, les assureurs suisses ne s'attendent pas à ce que l'évolution européenne suscite de graves problèmes pour eux. Pourquoi cette confiance ? En réponse, il faut faire référence à la forte présence qui est déjà la leur dans la plupart des pays de la Communauté, à leur solide puissance financière, à leur longue expérience internationale et, certainement aussi, à leur grande volonté d'adaptation aux besoins de leurs clients, en Suisse comme à l'étranger. Ce sont donc, globalement, des sentiments de confiance et d'attente positive qui inspirent les assureurs suisses dans leur approche de l'avenir européen.